

Note BIO COM(60) 381 aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Groupe

Reunion de la Commission du 1er octobre 1960

Au cours de sa reunion la Commission a traite les points
suivants :

432

**INFORMATION ET CONSULTATION DES TRAVAILLEURS DES ENTREPRISES
AYANT DES ACTIVITES TRANSNATIONALES**

La Commission vient d'approuver a l'initiative du Vice President Vredeling, une proposition de directive du Conseil assurant le droit a l'information et a la consultation des travailleurs des entreprises exerçant leurs activites dans plus d'un etablissement ou filiale dans un ou plusieurs Etats membres. Elle s'appliquera egalement aux entreprises transnationales qui ont leur siege principal en dehors de la Communauté. La proposition de directive sera envoyee au Parlement europeen et au Comite economique et social pour avis. Elle a etc concue apres consultation des partenaires sociaux (la CES et l'UNICE). La Commission entend garder le contact avec les milieux interesses, precisera et, le cas echant, apportera des modifications a cette proposition de directive en fonction des avis autorises qu'elle recueillera. Dans ce contexte, le Vice President Vredeling invitera sous peu les partenaires sociaux pour une discussion commune. Afin que les entreprises multinationales d'origine non communautaire soient soumises aux memes obligations que les entreprises de souche communautaire, la Commission participera activement aux travaux que l'OCDE et le BIT ont engages dans ce domaine. Cette proposition de directive fait l'objet de la note P-86.

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

La Commission a approuve sur proposition de M. Giolitti, une proposition de reglement du Conseil, portant modification des quotas du Fonds regional pour tenir compte de l'entree de la Grece dans la Communauté en 1981. Je vous rappelle que le reglement du 18.3.75 portant creation du Fonds europeen de developpement regional (publie au JO L 73 du 21.3.75) doit faire l'objet d'un reexamen periodique par le Conseil sur proposition de la Commission avant le 1.1.81; (la derniere revision du reglement du FEDER a etc approuvee par le Conseil, il y a un peu moins d'un an).

•/•

Je vous rappelle également que la Commission doit présenter au Conseil en 1980, un rapport périodique sur la situation des régions dans la Communauté.

Enfin, la Commission a reçu pour mission du Conseil "affaires étrangères" des 29 et 30 mai dernier, d'examiner avant la fin de juin 1981, l'ensemble des problèmes de développement des politiques structurelles de la Communauté.

La nouvelle répartition proposée par la Commission ferait bénéficier la Grèce de 15 % des crédits du FEDER et tiendrait compte du produit intérieur brut par habitant dans les pays membres pour assurer une participation moindre des pays les moins prospères à l'effort financier qui devra être consenti au plan régional dans la Communauté à Dix (voir P-88).

CONSEIL PÊCHE ET AGRICULTURE

M. Gundelach a fait le point des travaux des Conseil Pêche et Agriculture qui ont siégé lundi et mardi derniers. Il a souligné que de premières décisions significatives avaient été prises par le Conseil Pêche, qui permettraient d'augurer favorablement de la suite des travaux. Quant au Conseil Agriculture, il a réglé complètement les problèmes relatifs au marché du mouton, qui avaient pesé sur le fonctionnement de la Communauté depuis plus d'un an.

L'organisation commune de la viande ovine sera effectivement en vigueur le 20 octobre prochain. Elle est complétée par un réseau d'accords d'auto-limitation conclus par les principaux fournisseurs de la Communauté. La discussion sur la production de veau et de l'usage d'hormones et d'oestrogènes a fait apparaître une volonté unanime qu'une réglementation précise et contrôlable soit établie au niveau européen, qui assure la protection indispensable des consommateurs. Les propositions de la Commission seront mises au point le plus rapidement possible. La Commission a félicité M. Gundelach et ses collaborateurs des DG Agriculture et Pêche pour les résultats importants qui viennent d'être obtenus.

ACIER

La Commission a entendu un rapport de M. Davignon sur l'ensemble du dossier sidérurgique.

La Commission a ainsi pris note du retrait de la plainte anti-dumping de la US steel, ainsi que de la réintroduction des prix gachettes sur le marché américain.

Quant a l evolution du marche siderurgique a l interieur de la Communauté, la Commission a constate d une part, la deterioration rapide de la situation et pris note du fait que les siderurgistes europeens au cours de leur reunion de mardi soir, a Bruxelles, ont ete unanimes a reconnaitre qu il fallait rapidement prendre des mesures afin de restaurer le marche siderurgique en Europe.

C est dans ce but que la Commission europeenne a decide de prendre l initiative de mettre au point d ici a lundi prochain une action destinee a redonner son equilibre a l industrie siderurgique europeenne et egalement de lever les hypotheques qui pesent sur les travailleurs du secteur.

La Commission estime, en effet, que la degradation financiere des entreprises menace a nouveau l emploi dans la siderurgie alors que des sacrifices considerables ont deja ete consentis par les travailleurs de la siderurgie, pour permettre la restructuration.

D ici a lundi donc une serie de discussions avec tous les milieux concernes seront menees a divers niveaux; la Commission a egalement informe les Etats membres de l etat de la situation, ce mercredi, par le biais du Comite des Representants permanents.

L intention de la Commission est donc de mettre au point une initiative qui s inscrit bien entendu dans la logique du plan anti-crise pour la siderurgie et qui doit permettre de faire face avec efficacite a la degradation conjoncturelle du marche siderurgique.

En prevision du Conseil des Ministres des Affaires Etrangeres du 7 octobre, a Luxembourg, la Commission prendra une decision definitive au vu des resultats des consultations dont question.

Enfin, M. Davignon fera part des decisions de la Commission europeenne, dans un briefing qu il organisera a l intention de la presse, lundi a 15 h.

EN CAS DE QUESTIONS SEULEMENT :

Je vous prie de preciser que :

Toute speculation a propos de la mise en oeuvre de l article 58 du Traite de Paris est prematuree . L attitude qu adoptera finalement la Commission depend du resultat des consultations qui seront menees d ici a lundi.

MATERIEL DIFFUSE DANS LE CADRE DU RENDEZ VOUS DE MIDI :

- Bulletin petrolier IP 233
- Propositions de la Commission sur le nouveau regime du sucre P-87
- Information et consultation des travailleurs des entreprises ayant des activites transnationales P-86
- FEDER P-88
- Discours Haferkamp a la Chambre de commerce belgo-luxembougeoise-allemande et a la Chambre de commerce de Bruxelles le 2.10.80

La conference de presse de M. Vredeling vous sera commentee dans une Bio separee (BIO(80) 382).

Amities

Manuel Santarelli

